RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00687
Numéro SIREN : 479 752 131
Nom ou dénomination : ARYZTA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2022 sous le numéro de dépôt 1331

PricewaterhouseCoopers Audit ERNST & YOUNG et Autres

Aryzta France

Exercice clos le 31 juillet 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aryzta France

Exercice clos le 31 juillet 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Aryzta France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aryzta France relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er août 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 janvier 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Anouar Lazrak	Patrick Cassoux

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2021 12			Exercice N-1 31/07/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 148 409.79	944 324.03	204 085.76	186 751.43	17 334.33	9.28
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	45 715.00		45 715.00	12 917.00	32 798.00	253.91
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	35 551.00	26 062.00	9 489.00	20 366.00	10 877.00-	53.41-
	Autres immobilisations corporelles	29 624.51	12 095.69	17 528.82		17 528.82	
	Immobilisations en cours	11 351.98		11 351.98		11 351.98	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	25 660 785.83	1 719 866.00	23 940 919.83	23 940 919.83		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	20 054.00		20 054.00	13 917.00	6 137.00	44.10
	Autres immobilisations financières	131 156 163.79		131 156 163.79	131 156 163.79		
	Total II	158 107 655.90	2 702 347.72	155 405 308.18	155 331 035.05	74 273.13	0.05
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 890 678.38		4 890 678.38	7 713 399.87	2 822 721.49-	36.60-
	Autres créances	82 429 633.98		82 429 633.98	5 175 503.95	77 254 130.03	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	52 106 988.26		52 106 988.26	97 136 002.97	45 029 014.71-	46.36-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	288 557.00		288 557.00	201 838.00	86 719.00	42.96
	Total III	139 715 857.62		139 715 857.62	110 226 744.79	29 489 112.83	26.75
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	297 823 513.52	2 702 347.72	295 121 165.80	265 557 779.84	29 563 385.96	11.13

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2021 12	Exercice N-1 31/07/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 750 000)	28 750 000.00	28 750 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 038.56	5 038.56		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 875 000.00	2 875 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	54 952 296.25	64 405 896.44	9 453 600.19-	14.68-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 553 075.08-	9 453 600.19-	1 900 525.11	20.10
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	37 635.34	37 635.34		
	Total I	79 066 895.07	86 619 970.15	7 553 075.08-	8.72-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 952 295.15	3 166 686.15	1 214 391.00-	38.35-
	Provisions pour charges	420 800.20	400 387.20	20 413.00	5.10
	Total III	2 373 095.35	3 567 073.35	1 193 978.00-	33.47-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	20 093 500.00		20 093 500.00	
	Concours bancaires courants	2 593 960.57	1 416.02	2 592 544.55	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	186 240 557.84	170 826 421.13	15 414 136.71	9.02
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 539 831.52	1 849 079.37	690 752.15	37.36
	Dettes fiscales et sociales	2 008 739.43	2 680 762.80	672 023.37-	25.07-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 258.00	11 400.00	54 858.00	481.21
	Autres dettes	122 036.02	812.02	121 224.00	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	16 292.00	845.00	15 447.00	NS
	Total IV	213 681 175.38	175 370 736.34	38 310 439.04	21.85
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	295 121 165.80	265 557 779.84	29 563 385.96	11.13
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	100 161 175.38	61 850 736.34		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	13 376 981.39	239 544.00	13 616 525.39	13 007 360.00	609 165.39	4.68
Chiffre d'affaires NET	13 376 981.39	239 544.00	13 616 525.39	13 007 360.00	609 165.39	4.68
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			20 667.22		20 667.22	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 508 207.52	33 162.58	1 475 044.94	NS
Autres produits			109.57	376.59	267.02-	70.90-
Total des Produits d'exploitation (I)			15 145 509.70	13 040 899.17	2 104 610.53	16.14
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			9 133 158.75	8 834 380.30	298 778.45	3.38
Impôts, taxes et versements assimilés			149 451.87	176 248.61	26 796.74-	15.20-
Salaires et traitements			2 757 946.30	2 774 661.39	16 715.09-	0.60-
Charges sociales			1 256 713.82	1 248 652.88	8 060.94	0.65
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			75 998.10	62 857.82	13 140.28	20.90
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			311 772.00	1 603 333.00	1 291 561.00-	80.55-
Autres charges			79 432.46	78 394.90	1 037.56	1.32
Total des Charges d'exploitation (II)			13 764 473.30	14 778 528.90	1 014 055.60-	6.86-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 381 036.40	1 737 629.73-	3 118 666.13	179.48
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2021 12	Exercice N-1 31/07/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	178 628.37		178 628.37	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	352 768.21	435 005.89	82 237.68-	18.90-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	19 973.06		19 973.06	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	551 369.64	435 005.89	116 363.75	26.75
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	7 960 776.13	7 963 814.77	3 038.64-	0.04-
Différences négatives de change	18 953.99		18 953.99	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7 979 730.12	7 963 814.77	15 915.35	0.20
2. Résultat financier (V-VI)	7 428 360.48-	7 528 808.88-	100 448.40	1.33
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 047 324.08-	9 266 438.61-	3 219 114.53	34.74
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		187 161.58	187 161.58-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		187 161.58	187 161.58-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		187 161.58-	187 161.58	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 505 751.00		1 505 751.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	15 696 879.34	13 475 905.06	2 220 974.28	16.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 249 954.42	22 929 505.25	320 449.17	1.40
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 553 075.08-	9 453 600.19-	1 900 525.11	20.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	185 225.00	2 613.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	7 769 025.00	7 790 310.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, a constitué pour les exercices 31.07.2020 et 31.07.2021 un évènement significatif dans la clôture de ces deux exercices.

Les actifs et passifs, charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 Juillet 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de cet évènement et de ses conséquences.

La société ARYZTA France, afin de se prémunir de tout problème de trésorerie lié à la crise sanitaire a, avec son partenaire bancaire mis en place courant 2020, un PGE d'un montant de 20 millions d'euros.

Ce PGE a été versé le 12 août 2020.

A la date d'arrêté des comptes par le président, des états financiers 2021 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Durant tout l'exercice fiscal 2021, le prêt n'a pas été utilisé et la trésorerie du groupe n'a connu aucune dégradation, pour ces raisons ce prêt de 20 millions d'euros a été remboursé à la date du 12 août 2021.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La continuité d'exploitation est assurée après prise en compte du soutien financier de Blixten UC.
Ce soutien financier a été confirmé par Blixen UC pour une durée minimum jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022, par lettre en date du 07/01/2022.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Activité de la société :

Aryzta France est la société holding française qui détient les participations indiquées dans la liste des filiales et participations de l'annexe. Elle réalise son chiffre d'affaires par le biais de refacturations de ses coûts aux filiales (fonctions centrales, services partagés). Ses produits financiers, le cas échéant, sont essentiellement constitués des dividendes de ses filiales. Ses charges financières rémunèrent essentiellement l'emprunt contracté auprès d'une société irlandaise du groupe, Aryzta Bakeries Ireland.

Intégration fiscale :

La société Aryzta France a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société Aryzta France a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société Aryzta France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas Aryzta France correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
L'économie d'impôt dont a bénéficié la Sas Aryzta France pour 2 387 K€ a été réalloué aux sociétés déficitaires du groupe en application de la convention d'intégration fiscale.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Contrôle fiscal

La société Aryzta France a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont la nature porte sur la contribution additionnelle de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos au 31/07/2015.
La société n'ayant pas accepté les redressements notifiés, seuls les intérêts et majorations ont été comptabilisés et réintégrés fiscalement dans les comptes clos au 31/07/2020 pour un montant de 186 713 €.
Une provision de 1 506 K€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31/07/2020 au titre du risque sur le contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31/07/2015, 31/07/2016 et 31/07/2017.
Cette provision a été intégralement reprise durant l'exercice clos le 31 juillet 2021, les montants liés au redressement et aux pénalités ayant été payés.

Taux d'imposition utilisé :

Taux normal : 28 %
Contribution sociale : 3,30 % sur la tranche > à 763 K€ d'IS.

Capitaux propres :

Le résultat 31/07/2020 s'élevant à < 9 453 600 > € a été affecté au compte « Report à nouveau ».
Le résultat 31/07/2021 s'élève à < 7 553 075 > €.

Variations significatives

- Clients : < 2 823 > K€
Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Autres créances : 78 945 K€

* Concerne les sociétés du groupe	:	77 169 K€
* Impôt sur les sociétés	:	1 711 K€
* Tva	:	80 K€
* Autres comptes	:	< 15 > K€
		78 945 K€

- Disponibilités : < 45 029 > K€

- Emprunts auprès établissementents de crédit : 20 094 K€
Concerne le Prêt Garanti par l'Etat.

- Emprunts et dettes financières : 15 414 K€
Concerne exclusivement des sociétés du groupe

- Fournisseurs : 691 K€

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

* Groupe : 614 K€
* Hors Groupe : 77 K€
691 K€

- Dettes fiscales et sociales : 1 019 K€
* Personnel : < 4 > K€
* Tva : < 477 > K€
* Taxes : < 191 > K€
* Etat à recevoir : 1 691 K€
1 019 K€

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 080 210		126 832
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	35 551		
Installations générales agencements aménagements divers			18 868
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		
Immobilisations corporelles en cours			11 352
TOTAL	46 308		30 219
Autres participations	25 660 786		
Prêts, autres immobilisations financières	131 170 081		6 137
TOTAL	156 830 867		6 137
TOTAL GENERAL	157 957 385		163 188

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	12 917	0	1 194 125	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			35 551	
Installations générales agencements aménagements divers			18 868	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 757	
Immobilisations corporelles en cours			11 352	
TOTAL			76 527	
Autres participations			25 660 786	
Prêts, autres immobilisations financières			131 176 218	
TOTAL			156 837 004	
TOTAL GENERAL	12 917	0	158 107 656	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	880 542	63 782		944 324
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 185	10 877		26 062
Installations générales agencements aménagements divers		1 339		1 339
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757			10 757
TOTAL	25 942	12 216		38 158
TOTAL GENERAL	906 484	75 998		982 482

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	63 782				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 877				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 339				
TOTAL	12 216				
TOTAL GENERAL	75 998				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	37 635				37 635
TOTAL	37 635				37 635

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	400 387	20 413			420 800
Autres provisions pour risques et charges	3 166 686	291 360	1 505 751		1 952 295
TOTAL	3 567 073	311 773	1 505 751		2 373 095

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 719 866				1 719 866
TOTAL	1 719 866				1 719 866
TOTAL GENERAL	5 324 574	311 773	1 505 751		4 130 596
Dont dotations et reprises d'exploitation		311 772	1 505 751		

Autres provisions pour risques et charges

Provision litige fournisseur.....	50 K€
Provision pour situation nette négative filiale GHL.....	1.575 K€
Provision litiges divers.....	117 K€
Provision litiges sociaux	210 K€
	1.952 K€

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	20 054		20 054
Autres immobilisations financières	131 156 164	0	131 156 164
Autres créances clients	4 890 678	4 890 678	
Personnel et comptes rattachés	16 244	16 244	
Impôts sur les bénéfices	3 585 006	3 585 006	
Taxe sur la valeur ajoutée	811 051	811 051	
Divers état et autres collectivités publiques	39 351	39 351	
Groupe et associés	77 962 837	77 962 837	
Débiteurs divers	15 145	15 145	
Charges constatées d'avance	288 557	288 557	
TOTAL	218 785 087	87 608 869	131 176 218
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	6 137		

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 687 461	2 687 461		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	20 000 000	20 000 000		
Emprunts et dettes financières divers	122 100 580	8 580 580		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 539 832	2 539 832		
Personnel et comptes rattachés	502 921	502 921		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	374 613	374 613		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 047 935	1 047 935		
Autres impôts taxes et assimilés	83 271	83 271		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 258	66 258		
Groupe et associés	64 139 978	64 139 978		
Autres dettes	122 036	122 036		
Produits constatés d'avance	16 292	16 292		
TOTAL	213 681 175	100 161 175		113 520 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000 000			

Le prêt accordée par Aryzta Bakeries Ireland vient à échéance au 31/07/2024. Son taux est de 6,75%.

Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée le 4 août 2005 et entrée en vigueur à la même date avec les sociétés détenues par Aryzta France pour une durée indéterminée à compter du 4 août 2005. Au 31 juillet 2021, la convention de gestion de trésorerie s'élève à un montant créditeur de 63 165 K€ et est composée des créances et dettes suivantes :

- créance sur ABF SAS : 396 K€
- créance sur Groupe Hubert Logistique : 561 K€
- dette envers France Distribution : 7 471 K€
- dette envers France Nord Distribution : 2 242 K€
- dette envers Jallon : 3 359 K€
- dette envers Boul'Pat Atlantique : 4 283 K€
- dette envers Boul'Pat Service : 3 871 K€
- dette envers Martin Diffusion : 2 886 K€
- dette envers Normandie Gel Distribution : 2 458 K€
- dette envers Patis Service : 3 988 K€
- dette envers Sogepat : 389 K€
- dette envers Boul'Pat Littoral : 1 839 K€
- dette envers Coup de Pates : 6 251 K€
- dette envers Belgagel : 5 464 K€
- dette envers Aryzta Investissements: 19 620 K€

Il n'y a pas eu d'intérêts reçus ou versés durant l'exercice.

Les prêts sont intégralement composés de prêts action logement accordés aux salariés.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	28 750 000			28 750 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 11 ans
Matériel outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements aménage divers	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Le poste "Autres immobilisations financières" figurant à l'actif du bilan pour 131 156 164 € est composé des mali de fusion suivants :

- 23 256 294 € provenant de la TUP de Hubert Développement avec Hubert Finance
- 1 903 371 € provenant de la TUP d'Amp avec Hubert Finance
- 105 996 499 € provenant de la TUP de Hubert Finance avec Aryzta France

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes. Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous-compte "autres immobilisations financières".

Mali technique affecté (en K€)

Titres sous jacents	Montant brut	Dépréciation	Net
FD	15 079		15 079

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

FND	7 698	7 698
JALLON	13 617	13 617
BPA	14 100	14 100
BPS	16 164	16 164
NG	5 498	5 498
PS	11 872	11 872
BPL	4 051	4 051
MAR	8 035	8 035
CDP	34 332	34 332
SGP	710	710
	131 156	131 156

Un test de dépréciation des titres et des mali techniques est mené à chaque date d'inventaire ou lorsque des évènements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue, et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Les tests sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des titres et des mali techniques à leur valeur d'utilité correspondant à la plus haute des valeurs suivantes :
- actif net comptable de la participation
- valeur d'entreprise (flux de trésorerie actualisés avec un taux de 8.5% et diminués de la dette nette de la participation)

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	47 881
Autres créances	6 232
Total	54 113

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93 500
Emprunts et dettes financières diverses	8 580 580
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 869 533
Dettes fiscales et sociales	777 501
Autres dettes	300
Total	11 321 414

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	288 557
Total	288 557
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	16 292
Total	16 292

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	25 660 786		
Créances clients et comptes rattachés	4 802 762		
Autres créances	77 962 837		
Emprunts et dettes financières diverses	186 240 558		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	682 094		
Autres dettes	121 224		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	86 619 970
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	86 619 970
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	86 619 970
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	9 453 600-
Autres variations	1 900 525
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	79 066 895
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	7 553 075-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	7 553 075-

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations	13 616 525
Total	13 616 525

Répartition par secteur géographique	Montant
France	13 376 981
Export	239 544
Total	13 616 525

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	42
Agents de maîtrise et techniciens	20
Employés	6
Total	68

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 979 730	551 370
Dont entreprises liées	7 769 025	185 225

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 35 876 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 35 876 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société constitue une provision pour indemnité de fin de carrière.

Hypothèses de calculs retenues :

Taux d'actualisation : 0,80 %
Taux de croissance des salaires : 2,00 % à 2,50 %
Mode de départ en retraite : départ volontaire
Taux de charges sociales patronales : 41 %
Tables de mortalité : TH-TF 00-02
Convention collective : Commerce de Gros (3044)

Montant de la provision au 31/07/2021 : 420 800 €

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- effort de construction	19 880
- risque divers	81 360
Autres :	
- indemnité de fin de carrière	420 800
Total des allègements	522 040

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 138 341 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Les chiffres clés du sous-groupe français d'Aryzta sont :
- le montant de l'actif immobilisé : 199 050 255 €
- le montant des capitaux propres : 90 778 765 €
- le nombre des membres du personnel employés en moyenne au cours de l'exercice : 796

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- France Distribution	108 000	2 384 659	100.00	2 278 732	2 278 732			48 803 358	1 531 017-		
- France Nord Distribution	40 000	1 190 526	100.00	1 323 456	1 323 456			11 030 140	212 266		
- Jallon	312 000	2 603 867	100.00	5 800 000	5 800 000			23 340 000	563 925		
- Boul'Pat Atlantique	46 000	2 838 297	100.00	7 622	7 622			18 846 247	637 924		
- Boul'Pat Service	80 000	2 939 934	100.00	4 120 000	4 120 000			24 251 367	918 495		
- Normandie Gel Distribution	96 000	1 727 702	100.00	1 317 025	1 317 025			6 543 917	448 043		
- Patis Service	180 000	3 890 637	100.00	3 671 948	3 671 948			19 613 690	1 313 614		
- Boul'Pat Littoral	39 987	917 225	100.00	1 695 989	1 695 989			8 881 840	250 014		
- Martin Diffusion	97 679	1 332 041	100.00	369 715	369 715			11 472 898	474 752-		
- Sogepat	38 112	238 296	100.00	900 000	900 000			4 788 152	10 073		
- Coup de Pates	130 000	7 080 746	100.00	38 112	38 112			14 432 226	1 390 938		
- Groupe Hubert Logistique	65 000	45 528-	100.00	3 130 553	1 615 554			3 865 007	45 528-	178 631	
- Belgacel	100 000	4 724 601	99.99	99 999	99 999			5 187 326	300 416		
- Lusigel	600 000	53 315-	100.00	600 000	600 000			1 246 970	221 135-		
- ABF	270 000	280 419-	100.00	270 000	65 133			1 548 532	2 745		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- Filiales (+50% capital déten											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement indemnités journalières de prévoyance	2 457
Total	2 457

ARYZTA FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 28.750.000 euros
14-16, avenue Joseph Paxton, Zac de Bel Air, 77164 Ferrière-en-Brie
479 752 131 RCS Meaux
(la "***Société***")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 26 JANVIER 2022

[…]

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2021, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 juillet 2021, tels qu'il lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de (7.553.075,08) euros.

L'Associé Unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce que la Société a engagé pour 59.757 euros de dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 juillet 2021 (correspondant à des amortissements excédentaires et/ou non déductibles), ce qui représente un impôt sur les sociétés théorique d'environ 16.732 euros.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et décide d'affecter l'intégralité dudit résultat, soit (7.553.075,08) euros, au compte "Report à nouveau" qui est en conséquence porté de 54.952.296,25 euros à 47.399.221,17 euros.

Compte tenu de cette affectation, l'Associé Unique prend acte de ce que les capitaux propres de la Société s'élèvent à 79.066.895,07 euros répartis ainsi qu'il suit :

Capital social	28.750.000,00 €
Prime d'émission, de fusion, d'apport	5.038,56 €
Réserve légale	2.875.000,00 €
Report à nouveau	47.399.221,17 €
Provisions réglementées	37.635,34 €
Capitaux propres	***79.066.895,07 €***

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Associé Unique prend acte de ce qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.
[…]

Extrait certifié conforme,

DocuSigned by:
JULIEN GROMB
976EC0980F64499...

Monsieur Julien Gromb
Directeur Général

Le présent extrait est certifié conforme par le biais du service de signature électronique mis en place par DocuSign (dont la politique de certification est disponible à l'adresse : https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications), et dispose de la même valeur que s'il avait été certifié conforme de manière manuscrite.

PricewaterhouseCoopers Audit ERNST & YOUNG et Autres

Aryzta France

Exercice clos le 31 juillet 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Aryzta France

Exercice clos le 31 juillet 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Aryzta France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Aryzta France relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er août 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 18 janvier 2022

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Anouar Lazrak	Patrick Cassoux

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/07/2021 12			Exercice N-1 31/07/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 148 409.79	944 324.03	204 085.76	186 751.43	17 334.33	9.28
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	45 715.00		45 715.00	12 917.00	32 798.00	253.91
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	35 551.00	26 062.00	9 489.00	20 366.00	10 877.00-	53.41-
	Autres immobilisations corporelles	29 624.51	12 095.69	17 528.82		17 528.82	
	Immobilisations en cours	11 351.98		11 351.98		11 351.98	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	25 660 785.83	1 719 866.00	23 940 919.83	23 940 919.83		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	20 054.00		20 054.00	13 917.00	6 137.00	44.10
	Autres immobilisations financières	131 156 163.79		131 156 163.79	131 156 163.79		
	Total II	158 107 655.90	2 702 347.72	155 405 308.18	155 331 035.05	74 273.13	0.05
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 890 678.38		4 890 678.38	7 713 399.87	2 822 721.49-	36.60-
	Autres créances	82 429 633.98		82 429 633.98	5 175 503.95	77 254 130.03	NS
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	52 106 988.26		52 106 988.26	97 136 002.97	45 029 014.71-	46.36-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	288 557.00		288 557.00	201 838.00	86 719.00	42.96
	Total III	139 715 857.62		139 715 857.62	110 226 744.79	29 489 112.83	26.75
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	297 823 513.52	2 702 347.72	295 121 165.80	265 557 779.84	29 563 385.96	11.13

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/07/2021 12	Exercice N-1 31/07/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 28 750 000)	28 750 000.00	28 750 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 038.56	5 038.56		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	2 875 000.00	2 875 000.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	54 952 296.25	64 405 896.44	9 453 600.19-	14.68-
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	7 553 075.08-	9 453 600.19-	1 900 525.11	20.10
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	37 635.34	37 635.34		
	Total I	79 066 895.07	86 619 970.15	7 553 075.08-	8.72-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	1 952 295.15	3 166 686.15	1 214 391.00-	38.35-
	Provisions pour charges	420 800.20	400 387.20	20 413.00	5.10
	Total III	2 373 095.35	3 567 073.35	1 193 978.00-	33.47-
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	20 093 500.00		20 093 500.00	
	Concours bancaires courants	2 593 960.57	1 416.02	2 592 544.55	NS
	Emprunts et dettes financières diverses	186 240 557.84	170 826 421.13	15 414 136.71	9.02
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 539 831.52	1 849 079.37	690 752.15	37.36
	Dettes fiscales et sociales	2 008 739.43	2 680 762.80	672 023.37-	25.07-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 258.00	11 400.00	54 858.00	481.21
	Autres dettes	122 036.02	812.02	121 224.00	NS
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	16 292.00	845.00	15 447.00	NS
	Total IV	213 681 175.38	175 370 736.34	38 310 439.04	21.85
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	295 121 165.80	265 557 779.84	29 563 385.96	11.13
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	100 161 175.38	61 850 736.34		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2021 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/07/2020 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	13 376 981.39	239 544.00	13 616 525.39	13 007 360.00	609 165.39	4.68
Chiffre d'affaires NET	13 376 981.39	239 544.00	13 616 525.39	13 007 360.00	609 165.39	4.68
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			20 667.22		20 667.22	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			1 508 207.52	33 162.58	1 475 044.94	NS
Autres produits			109.57	376.59	267.02-	70.90-
Total des Produits d'exploitation (I)			15 145 509.70	13 040 899.17	2 104 610.53	16.14
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			9 133 158.75	8 834 380.30	298 778.45	3.38
Impôts, taxes et versements assimilés			149 451.87	176 248.61	26 796.74-	15.20-
Salaires et traitements			2 757 946.30	2 774 661.39	16 715.09-	0.60-
Charges sociales			1 256 713.82	1 248 652.88	8 060.94	0.65
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			75 998.10	62 857.82	13 140.28	20.90
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			311 772.00	1 603 333.00	1 291 561.00-	80.55-
Autres charges			79 432.46	78 394.90	1 037.56	1.32
Total des Charges d'exploitation (II)			13 764 473.30	14 778 528.90	1 014 055.60-	6.86-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 381 036.40	1 737 629.73-	3 118 666.13	179.48
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/07/2021 12	Exercice N-1 31/07/2020 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	178 628.37		178 628.37	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	352 768.21	435 005.89	82 237.68-	18.90-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change	19 973.06		19 973.06	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	551 369.64	435 005.89	116 363.75	26.75
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	7 960 776.13	7 963 814.77	3 038.64-	0.04-
Différences négatives de change	18 953.99		18 953.99	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7 979 730.12	7 963 814.77	15 915.35	0.20
2. Résultat financier (V-VI)	7 428 360.48-	7 528 808.88-	100 448.40	1.33
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	6 047 324.08-	9 266 438.61-	3 219 114.53	34.74
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		187 161.58	187 161.58-	100.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		187 161.58	187 161.58-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		187 161.58-	187 161.58	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 505 751.00		1 505 751.00	
Total des produits (I+III+V+VII)	15 696 879.34	13 475 905.06	2 220 974.28	16.48
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 249 954.42	22 929 505.25	320 449.17	1.40
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	7 553 075.08-	9 453 600.19-	1 900 525.11	20.10

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées	185 225.00	2 613.00
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	7 769 025.00	7 790 310.00

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020, a constitué pour les exercices 31.07.2020 et 31.07.2021 un évènement significatif dans la clôture de ces deux exercices.

Les actifs et passifs, charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 Juillet 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de cet évènement et de ses conséquences.

La société ARYZTA France, afin de se prémunir de tout problème de trésorerie lié à la crise sanitaire a, avec son partenaire bancaire mis en place courant 2020, un PGE d'un montant de 20 millions d'euros.

Ce PGE a été versé le 12 août 2020.

A la date d'arrêté des comptes par le président, des états financiers 2021 de la société, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son activité.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Durant tout l'exercice fiscal 2021, le prêt n'a pas été utilisé et la trésorerie du groupe n'a connu aucune dégradation, pour ces raisons ce prêt de 20 millions d'euros a été remboursé à la date du 12 août 2021.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La continuité d'exploitation est assurée après prise en compte du soutien financier de Blixten UC.
Ce soutien financier a été confirmé par Blixen UC pour une durée minimum jusqu'à l'Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2022, par lettre en date du 07/01/2022.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Activité de la société :

Aryzta France est la société holding française qui détient les participations indiquées dans la liste des filiales et participations de l'annexe. Elle réalise son chiffre d'affaires par le biais de refacturations de ses coûts aux filiales (fonctions centrales, services partagés). Ses produits financiers, le cas échéant, sont essentiellement constitués des dividendes de ses filiales. Ses charges financières rémunèrent essentiellement l'emprunt contracté auprès d'une société irlandaise du groupe, Aryzta Bakeries Ireland.

Intégration fiscale :

La société Aryzta France a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés prévu aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.
La société Aryzta France a adhéré au nouveau groupe d'intégration ayant pris effet le 1er août 2015.
La société tête d'intégration fiscale redevable de l'impôt est la société Aryzta France Sas.
L'impôt provisionné dans la Sas Aryzta France correspond à l'impôt réellement dû en l'absence d'intégration.
En application de la nouvelle convention d'intégration fiscale les économies d'impôts réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère, sous réserve de la réallocation de ces économies aux filiales présentant un résultat déficitaire dans la limite et au prorata de l'économie d'impôt disponible.
L'économie d'impôt dont a bénéficié la Sas Aryzta France pour 2 387 K€ a été réalloué aux sociétés déficitaires du groupe en application de la convention d'intégration fiscale.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Contrôle fiscal

La société Aryzta France a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont la nature porte sur la contribution additionnelle de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice clos au 31/07/2015.
La société n'ayant pas accepté les redressements notifiés, seuls les intérêts et majorations ont été comptabilisés et réintégrés fiscalement dans les comptes clos au 31/07/2020 pour un montant de 186 713 €.
Une provision de 1 506 K€ a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31/07/2020 au titre du risque sur le contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31/07/2015, 31/07/2016 et 31/07/2017.
Cette provision a été intégralement reprise durant l'exercice clos le 31 juillet 2021, les montants liés au redressement et aux pénalités ayant été payés.

Taux d'imposition utilisé :

Taux normal : 28 %
Contribution sociale : 3,30 % sur la tranche > à 763 K€ d'IS.

Capitaux propres :

Le résultat 31/07/2020 s'élevant à < 9 453 600 > € a été affecté au compte « Report à nouveau ».
Le résultat 31/07/2021 s'élève à < 7 553 075 > €.

Variations significatives

- Clients : < 2 823 > K€
Concerne essentiellement des sociétés du groupe.

- Autres créances : 78 945 K€

* Concerne les sociétés du groupe	:	77 169 K€
* Impôt sur les sociétés	:	1 711 K€
* Tva	:	80 K€
* Autres comptes	:	< 15 > K€
		78 945 K€

- Disponibilités : < 45 029 > K€

- Emprunts auprès établissementents de crédit : 20 094 K€
Concerne le Prêt Garanti par l'Etat.

- Emprunts et dettes financières : 15 414 K€
Concerne exclusivement des sociétés du groupe

- Fournisseurs : 691 K€

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

* Groupe : 614 K€
* Hors Groupe : 77 K€
691 K€

- Dettes fiscales et sociales : 1 019 K€
* Personnel : < 4 > K€
* Tva : < 477 > K€
* Taxes : < 191 > K€
* Etat à recevoir : 1 691 K€
1 019 K€

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 080 210		126 832
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	35 551		
Installations générales agencements aménagements divers			18 868
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757		
Immobilisations corporelles en cours			11 352
TOTAL	46 308		30 219
Autres participations	25 660 786		
Prêts, autres immobilisations financières	131 170 081		6 137
TOTAL	156 830 867		6 137
TOTAL GENERAL	157 957 385		163 188

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	12 917	0	1 194 125	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			35 551	
Installations générales agencements aménagements divers			18 868	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 757	
Immobilisations corporelles en cours			11 352	
TOTAL			76 527	
Autres participations			25 660 786	
Prêts, autres immobilisations financières			131 176 218	
TOTAL			156 837 004	
TOTAL GENERAL	12 917	0	158 107 656	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	880 542	63 782		944 324
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	15 185	10 877		26 062
Installations générales agencements aménagements divers		1 339		1 339
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 757			10 757
TOTAL	25 942	12 216		38 158
TOTAL GENERAL	906 484	75 998		982 482

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	63 782				
Instal.techniques matériel outillage indus.	10 877				
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 339				
TOTAL	12 216				
TOTAL GENERAL	75 998				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	37 635				37 635
TOTAL	37 635				37 635

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	400 387	20 413			420 800
Autres provisions pour risques et charges	3 166 686	291 360	1 505 751		1 952 295
TOTAL	3 567 073	311 773	1 505 751		2 373 095

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	1 719 866				1 719 866
TOTAL	1 719 866				1 719 866
TOTAL GENERAL	5 324 574	311 773	1 505 751		4 130 596
Dont dotations et reprises d'exploitation		311 772	1 505 751		

Autres provisions pour risques et charges

Provision litige fournisseur.....	50 K€
Provision pour situation nette négative filiale GHL.....	1.575 K€
Provision litiges divers.....	117 K€
Provision litiges sociaux	210 K€
	1.952 K€

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	20 054		20 054
Autres immobilisations financières	131 156 164	0	131 156 164
Autres créances clients	4 890 678	4 890 678	
Personnel et comptes rattachés	16 244	16 244	
Impôts sur les bénéfices	3 585 006	3 585 006	
Taxe sur la valeur ajoutée	811 051	811 051	
Divers état et autres collectivités publiques	39 351	39 351	
Groupe et associés	77 962 837	77 962 837	
Débiteurs divers	15 145	15 145	
Charges constatées d'avance	288 557	288 557	
TOTAL	218 785 087	87 608 869	131 176 218
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	6 137		

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 687 461	2 687 461		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	20 000 000	20 000 000		
Emprunts et dettes financières divers	122 100 580	8 580 580		113 520 000
Fournisseurs et comptes rattachés	2 539 832	2 539 832		
Personnel et comptes rattachés	502 921	502 921		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	374 613	374 613		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 047 935	1 047 935		
Autres impôts taxes et assimilés	83 271	83 271		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	66 258	66 258		
Groupe et associés	64 139 978	64 139 978		
Autres dettes	122 036	122 036		
Produits constatés d'avance	16 292	16 292		
TOTAL	213 681 175	100 161 175		113 520 000
Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000 000			

Le prêt accordée par Aryzta Bakeries Ireland vient à échéance au 31/07/2024. Son taux est de 6,75%.

Une convention de gestion centralisée de trésorerie a été signée le 4 août 2005 et entrée en vigueur à la même date avec les sociétés détenues par Aryzta France pour une durée indéterminée à compter du 4 août 2005. Au 31 juillet 2021, la convention de gestion de trésorerie s'élève à un montant créditeur de 63 165 K€ et est composée des créances et dettes suivantes :

- créance sur ABF SAS : 396 K€
- créance sur Groupe Hubert Logistique : 561 K€
- dette envers France Distribution : 7 471 K€
- dette envers France Nord Distribution : 2 242 K€
- dette envers Jallon : 3 359 K€
- dette envers Boul'Pat Atlantique : 4 283 K€
- dette envers Boul'Pat Service : 3 871 K€
- dette envers Martin Diffusion : 2 886 K€
- dette envers Normandie Gel Distribution : 2 458 K€
- dette envers Patis Service : 3 988 K€
- dette envers Sogepat : 389 K€
- dette envers Boul'Pat Littoral : 1 839 K€
- dette envers Coup de Pates : 6 251 K€
- dette envers Belgagel : 5 464 K€
- dette envers Aryzta Investissements: 19 620 K€

Il n'y a pas eu d'intérêts reçus ou versés durant l'exercice.

Les prêts sont intégralement composés de prêts action logement accordés aux salariés.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	28 750 000			28 750 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 à 11 ans
Matériel outillage	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements aménage divers	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Le poste "Autres immobilisations financières" figurant à l'actif du bilan pour 131 156 164 € est composé des mali de fusion suivants :

- 23 256 294 € provenant de la TUP de Hubert Développement avec Hubert Finance
- 1 903 371 € provenant de la TUP d'Amp avec Hubert Finance
- 105 996 499 € provenant de la TUP de Hubert Finance avec Aryzta France

En adéquation avec le changement de législation (nouvelles règles comptables introduites par le règlement n°2015-06 de l'ANC), le mali de fusion doit être affecté en priorité aux actifs identifiables apportés dont la valeur réelle peut être estimée de manière fiable et sur lesquels il existe des plus-values latentes. Concernant la société, le mali technique est ainsi affecté aux titres de participations et a été reclassé dans un sous-compte "autres immobilisations financières".

Mali technique affecté (en K€)

Titres sous jacents	Montant brut	Dépréciation	Net
FD	15 079		15 079

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

FND	7 698	7 698
JALLON	13 617	13 617
BPA	14 100	14 100
BPS	16 164	16 164
NG	5 498	5 498
PS	11 872	11 872
BPL	4 051	4 051
MAR	8 035	8 035
CDP	34 332	34 332
SGP	710	710
	131 156	131 156

Un test de dépréciation des titres et des mali techniques est mené à chaque date d'inventaire ou lorsque des évènements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue, et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Les tests sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des titres et des mali techniques à leur valeur d'utilité correspondant à la plus haute des valeurs suivantes :
- actif net comptable de la participation
- valeur d'entreprise (flux de trésorerie actualisés avec un taux de 8.5% et diminués de la dette nette de la participation)

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	47 881
Autres créances	6 232
Total	54 113

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	93 500
Emprunts et dettes financières diverses	8 580 580
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 869 533
Dettes fiscales et sociales	777 501
Autres dettes	300
Total	11 321 414

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	288 557
Total	288 557
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	16 292
Total	16 292

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Participations	25 660 786		
Créances clients et comptes rattachés	4 802 762		
Autres créances	77 962 837		
Emprunts et dettes financières diverses	186 240 558		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	682 094		
Autres dettes	121 224		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	86 619 970
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	86 619 970
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	86 619 970
Variation en cours d'exercice	
Variation des primes, reserves, report a nouveau	9 453 600-
Autres variations	1 900 525
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	79 066 895
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	7 553 075-
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	7 553 075-

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations	13 616 525
Total	13 616 525

Répartition par secteur géographique	Montant
France	13 376 981
Export	239 544
Total	13 616 525

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	42
Agents de maîtrise et techniciens	20
Employés	6
Total	68

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	7 979 730	551 370
Dont entreprises liées	7 769 025	185 225

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 35 876 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 35 876 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : néant.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société constitue une provision pour indemnité de fin de carrière.

Hypothèses de calculs retenues :

Taux d'actualisation : 0,80 %
Taux de croissance des salaires : 2,00 % à 2,50 %
Mode de départ en retraite : départ volontaire
Taux de charges sociales patronales : 41 %
Tables de mortalité : TH-TF 00-02
Convention collective : Commerce de Gros (3044)

Montant de la provision au 31/07/2021 : 420 800 €

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- effort de construction	19 880
- risque divers	81 360
Autres :	
- indemnité de fin de carrière	420 800
Total des allègements	522 040

Montant de l'Is correspondant aux allègements nets futurs d'impôts : 138 341 €

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
ARYZTA	AG	632951000	Zurich (Suisse)

Méthode de consolidation retenue : intégration globale.
En tant que mère de sous-groupe la société Aryzta France est exempte d'établissement de comptes consolidés.

Les chiffres clés du sous-groupe français d'Aryzta sont :
- le montant de l'actif immobilisé : 199 050 255 €
- le montant des capitaux propres : 90 778 765 €
- le nombre des membres du personnel employés en moyenne au cours de l'exercice : 796

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- France Distribution	108 000	2 384 659	100.00	2 278 732	2 278 732			48 803 358	1 531 017-		
- France Nord Distribution	40 000	1 190 526	100.00	1 323 456	1 323 456			11 030 140	212 266		
- Jallon	312 000	2 603 867	100.00	5 800 000	5 800 000			23 340 000	563 925		
- Boul'Pat Atlantique	46 000	2 838 297	100.00	7 622	7 622			18 846 247	637 924		
- Boul'Pat Service	80 000	2 939 934	100.00	4 120 000	4 120 000			24 251 367	918 495		
- Normandie Gel Distribution	96 000	1 727 702	100.00	1 317 025	1 317 025			6 543 917	448 043		
- Patis Service	180 000	3 890 637	100.00	3 671 948	3 671 948			19 613 690	1 313 614		
- Boul'Pat Littoral	39 987	917 225	100.00	1 695 989	1 695 989			8 881 840	250 014		
- Martin Diffusion	97 679	1 332 041	100.00	369 715	369 715			11 472 898	474 752-		
- Sogepat	38 112	238 296	100.00	900 000	900 000			4 788 152	10 073		
- Coup de Pates	130 000	7 080 746	100.00	38 112	38 112			14 432 226	1 390 938		
- Groupe Hubert Logistique	65 000	45 528-	100.00	3 130 553	1 615 554			3 865 007	45 528-	178 631	
- Belgacel	100 000	4 724 601	99.99	99 999	99 999			5 187 326	300 416		
- Lusigel	600 000	53 315-	100.00	600 000	600 000			1 246 970	221 135-		
- ABF	270 000	280 419-	100.00	270 000	65 133			1 548 532	2 745		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
- Filiales (+50% capital déten											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

ANNEXE

Exercice du 01/08/2020 au 31/07/2021

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement indemnités journalières de prévoyance	2 457
Total	2 457